

Modalités de fonctionnement de la partie « Statuts » de l'atlas conchylicole

(version 16 juin 2017)

Différents statuts

Il a été choisi de proposer un affichage simplifié des statuts des zones pour permettre une consultation visuelle rapide, notamment pour l'application smartphone.

Schématiquement, une zone pourra avoir 2 statuts sanitaires :

- statut « **pas d'alerte en cours** », affichée en vert, correspondant à l'absence de mesures sanitaires de restriction en cours pour la récolte et la commercialisation des coquillages ;
- statut « **alerte en cours** », affichée en rouge, correspondant à la présence d'une contamination bactériologique, toxinique ou chimique ayant entraîné la prise de mesures de gestion sanitaire (arrêté préfectoral) limitant ou interdisant la récolte et la commercialisation pour la consommation de tout ou partie des coquillages de la zone.

Ce sera principalement le cas des zones dans lesquelles est déclenchée :

- une alerte microbiologique de niveau 2 (dépassement des seuils *E. coli* selon le schéma de gestion en alerte du REMI) ;
- une alerte toxinique (dépassement des teneurs maximales en toxines réglementées dans les coquillages) ;
- une alerte due à la présence de norovirus (fermeture en corrélation avec une TIAC).

Remarque : Le statut affiché donne une information sur l'existence ou non de mesures spécifiques de gestion sanitaire dans une zone, en lien avec un événement contaminant, sans préjudice des classements sanitaires qui sont attribués aux groupes de cette zone et/ou des règles spécifiques d'exploitation en vigueur (gestion de la ressource par exemple).

Affichage sur le site

Comme pour les classements sanitaires, la sélection d'une zone fait apparaître une boîte d'information contenant les données générales suivantes :

- le n° et le nom de la zone ;
- le statut et le type d'alerte en cours le cas échéant ;
- la référence de l'arrêté préfectoral le cas échéant (lien vers le document) ;
- les groupes concernés, et les espèces si nécessaire.

Pour disposer d'une information complète sur l'ensemble des mesures qui ont été prises, il convient néanmoins de consulter l'AP en lien.

A noter qu'une rubrique spécifique, destinée à pouvoir consulter l'historique des classements et des statuts sur une zone, sera mise en place courant 2017 et permettra ainsi de pouvoir retracer les différents événements survenus.

Un exemple d'affichage est proposée en annexe II (copies d'écran).

Utilisation du formulaire

Chaque AP envoyé à l'OIEau (zones-conchylicoles@oieau.fr) doit être accompagné d'un formulaire résumant les principales informations qui seront saisies dans le site en vue de leur affichage.

Ce formulaire pdf est disponible en téléchargement sur le site (annexe I) :

- menu « Formulaire Statut » de l'onglet « Statuts »
- onglet « Téléchargement »

Comme tout formulaire pdf modifiable, il conviendra de l'**Enregistrer sous** pour conserver les données saisies, sous un nom évocateur si possible (du type : Fiche AP du « date »), puis de le joindre à l'AP dans le message envoyé à l'OIEau.

Le formulaire comporte 3 encadrés différents à remplir selon la situation

Encadré rouge

A remplir lors de la prise du 1^{er} AP de mesures

N° de la zone : principalement lors d'alerte toxique, plusieurs zones (au sens des zones de production listées dans l'AP de classement) peuvent être concernées par le résultat défavorable d'un point REPHYTOX. Ce sont bien les n° des zones tels que mentionnés dans l'AP de classement qu'il convient de saisir dans le formulaire (du type 34.39 ou 22.10.10 ...) et non uniquement la zone marine (de type 063 ou 082).

Commentaires : A utiliser par exemple si une partie seulement d'une zone est concernée par les mesures : indiquer dans ce champ une mention du type « partie de la zone concernée (voir AP) », l'AP précisant les délimitations faisant l'objet des mesures.

Encadré vert

A remplir lors de la levée totale des mesures sur une ou plusieurs zones, toutes espèces confondues.

Encadré jaune

A remplir lors de modifications sur les groupes concernés par rapport au 1^{er} AP.

C'est notamment le cas lors d'alerte toxique où l'ensemble des groupes peut être fermé dans un 1^{er} temps (résultat défavorable sur l'espèce sentinelle). Les contrôles suivants, effectués sur chaque espèce exploitée, peuvent montrer la non-contamination de certaines espèces et entraîner une levée des mesures spécifiquement pour celles-ci.

Une partie « autres commentaires » en fin de formulaire permet, si besoin, d'apporter des renseignements complémentaires.

Quelques notes explicatives sur le remplissage du formulaire sont indiquées en annexe III.

Ce formulaire n'est pas à employer pour les mesures concernant les zones de pêche de pectinidés (simple envoi de l'AP qui sera affiché dans la rubrique « Actualités » en cours de rénovation)

Annexe I : Téléchargement du formulaire de modification de statut (+ mode d'emploi)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT

Office
International
de l'Eau

Atlas des zones de production et de reparcage de coquillages

Portail national d'accès aux zones de production et de reparcage de coquillages

Contact Glossaire

ACTUALITÉS CLASSEMENTS SANITAIRES **STATUTS** TÉLÉCHARGEMENTS ESPACE RÉSERVÉ

VOIR LA CARTE
EN SAVOIR PLUS
FORMULAIRE STATUT

Statuts

Le statut d'une zone de production ou de reparcage de coquillages correspond aux conditions d'exploitation autorisées à un moment donné, en termes d'ouverture (récolte des coquillages autorisée) ou de fermeture de la zone (récolte des coquillages interdite ou restrictions de commercialisation), pour des raisons sanitaires et en vue de protéger la santé du consommateur.

[En savoir plus](#)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT

Office
International
de l'Eau

Atlas des zones de production et de reparcage de coquillages

Portail national d'accès aux zones de production et de reparcage de coquillages

Contact Glossaire

ACTUALITÉS CLASSEMENTS SANITAIRES STATUTS **TÉLÉCHARGEMENTS** ESPACE RÉSERVÉ

Téléchargements

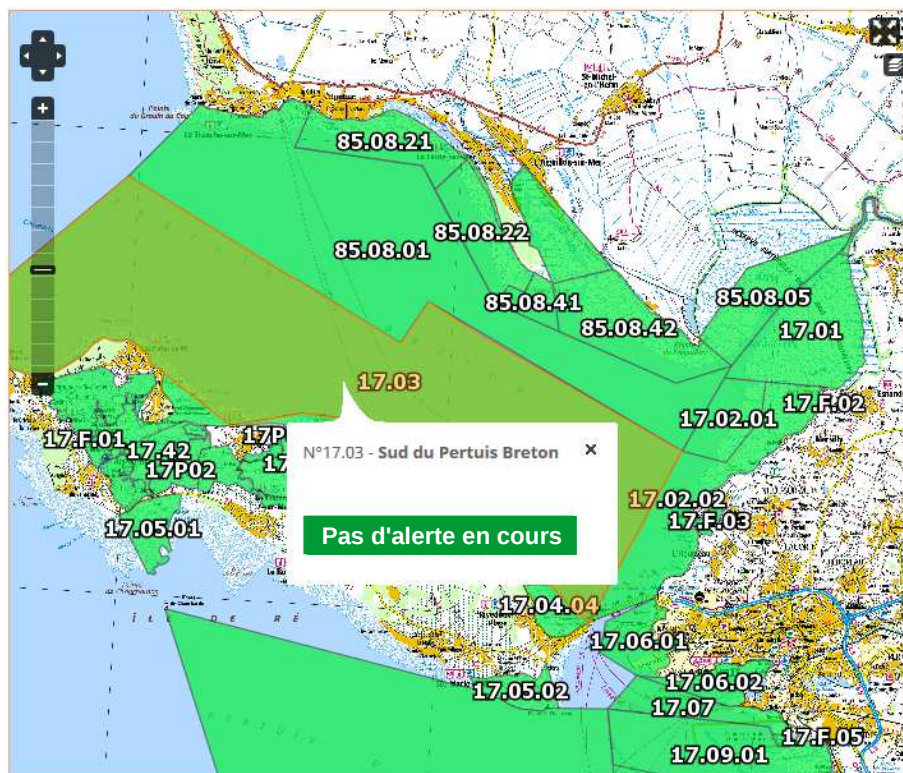
Cette rubrique vous permet de télécharger l'ensemble des données diffusées par ce site. Utilisez les liens suivants pour télécharger les données dans le format sélectionné :

- › Télécharger les données géographiques au format shape
- › Télécharger les données géographiques au format mid/mif

Téléchargement du formulaire de demande de mise à jour de statut

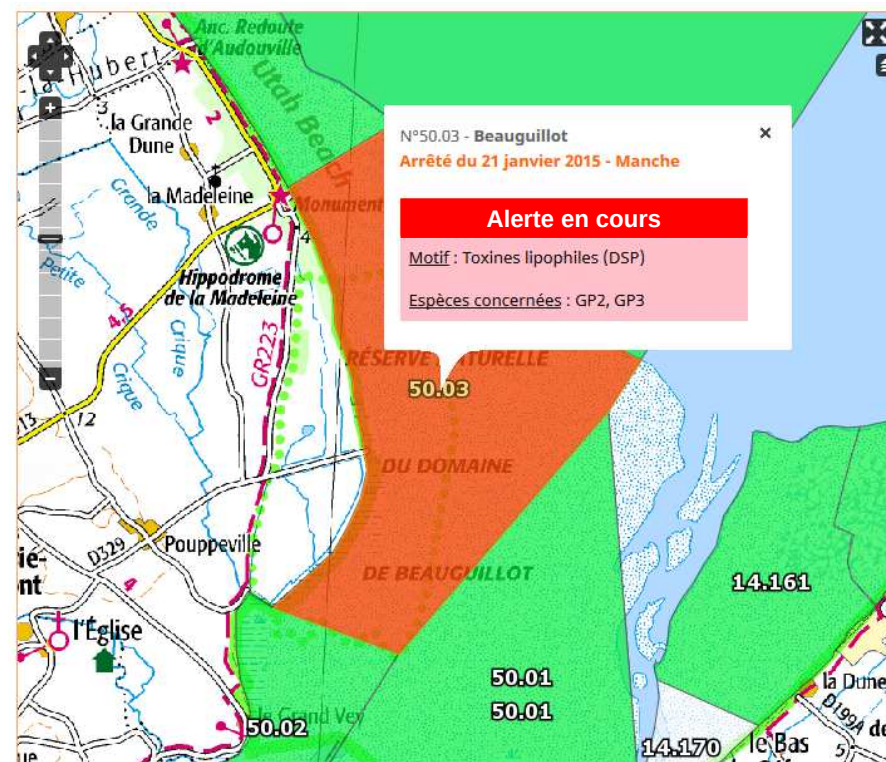
- › **Télécharger le formulaire**
- › Mode d'emploi

Annexe II : Exemples fictifs d'affichage des statuts



La zone 17.03 ne fait l'objet d'aucune mesure de restriction
Les coquillages peuvent y être récoltés pour la mise sur la marché selon leur classement. Dans cet exemple :

- groupe 3 : classement alternatif A de mai à octobre, B le reste de l'année
- groupe 2 : non classé (récolte interdite)



La zone 50.03 fait l'objet d'un arrêté de mesures de restriction pour présence de toxines lipophiles
Les groupes 2 et 3 sont concernés
L'arrêté préfectoral en lien permet de connaître l'ensemble des mesures prises (retrait et dates, pompage de l'eau ...)

Annexe III : Remplissage du formulaire de modification de statut

Fiche de modification de statut d'une zone de production (hors pectinidés)

Cette fiche doit correspondre à un seul arrêté préfectoral prescrivant les mesures de restriction ou d'interdiction de récolte et de commercialisation des coquillages dans une ou plusieurs zones de production, ou bien leur levée totale ou partielle.

DDTM / DDPP :

Sélectionner son département

Remplir les renseignements ci-dessous selon la situation

- 1^{ère} prise de mesures de restriction et/ou d'interdiction (fermeture)
- levée de toutes les mesures existantes (réouverture totale)
- modification partielle des mesures existantes

Prises de mesures de restriction et/ou d'interdiction (fermeture)

Date de l'arrêté préfectoral (jj/mm/aaaa) Joindre l'AP (pdf) avec la fiche

Date de signature de l'AP

Motif (cocher le motif et l'agent responsable le cas échéant)

- ☐ Alerte microbiologique : ☐ Alerte toxique :
- ☐ Alerte chimique (préciser) :

Cocher le type d'alerte et sélectionner l'agent responsable

Zone(s) et groupes ou espèces de coquillages concernés

N° de la zone Groupe(s) Espèces (si nécessaire) Commentaires

N° de la zone concernée (tel que mentionné dans l'AP de classement)

Sélectionner le ou les groupes concernés

Préciser la ou les espèces si toutes celles d'un groupe visé ne sont pas concernées

Commentaire éventuel (zone partiellement concernée ...)

Levée totale des mesures de restriction et/ou d'interdiction existantes (réouverture totale)

Date de l'arrêté préfectoral (jj/mm/aaaa) Joindre l'AP (pdf) avec la fiche

N° des zone(s) concernée(s)

Modifications de mesures de restriction et/ou d'interdiction existantes

Date de l'arrêté préfectoral (jj/mm/aaaa) Joindre l'AP (pdf) avec la fiche

☒ Prise de mesures pour de nouveaux groupes ou espèces :

N° de la zone Groupe(s) Espèces (si nécessaire) Commentaires

Mêmes remarques que l'encadré rouge

☐ Levée des mesures pour certains groupes ou espèces (réouverture partielle) :

N° de la zone Groupe(s) Espèces (si nécessaire) Commentaires

----------------------	----------------------	----------------------	----------------------